Fiscalité des personnes physiques

UE 09

Enseignant(s) responsable de l'UE : Murielle VANDERMERSCH
Autres enseignant·e·s de l'UE : Brenda CONDE

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	CU12FPP
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	52 h (Q1 0 / Q2 52)
Période de l'année	Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
C12DF Introduction au droit fiscal et à l'IPP	13	1	NON
C12IPPH Impôt des personnes physiques	39	4	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE07** HE. 7. de rechercher, trier, traiter et actualiser les données et les informations
- **HE08** HE. 8. d'identifier ses besoins en développement afin de s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- **RE01.2** ARES. 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- **RE02** ARES. 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe
- **RE02.3** ARES. 2.3 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- **RE05.2** ARES. 5.2 Mettre à jour la documentation

Autres connaissances ou compétences prérequises

Introduction au droit fiscal et à l'IPP

Aucune

Impôt des personnes physiques

Aucune

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Introduction au droit fiscal et à l'IPP

Objectifs

L’objectif du cours est de permettre à l’étudiant d’acquérir les notions de base relatives à l’impôt et son calcul.

Contenu

Impôt :

- Définition de l'impôt

- Utilité de l'impôt

- Principes du droit fiscal

- Différence entre Impôt direct et impôt indirect

IPP :

- Définition

- Catégories de revenus

- Base imposable

- Calcul

Impôt des personnes physiques

Objectifs

L’étudiant devra être à même de remplir une déclaration d’impôt des personnes physiques et d’expliquer l’imposition qui en découle.

Contenu

I. Principes de l’IPP

II. Personnes assujetties à l'impôt

III. La situation personnelle du contribuable: les charges de familles

IV. Calcul de la base imposable

- les revenus professionnels

- les revenus des biens immobiliers

- les revenus des capitaux et biens mobiliers

- les revenus professionnels

- les revenus divers

- les dépenses déductibles

V. Les réductions d’impôt

Remplissage de la déclaration et explication des montants dans l'AER; initiation à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Introduction au droit fiscal et à l'IPP

- Exposé théorique et mise en perspective de l'actualité.
- Calcul de l'IPP

Impôt des personnes physiques

- Chaque chapitre fait l'objet d'exercices à résoudre par les étudiants: remplissage de la déclaration et explication du calcul dans l'AER.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Introduction au droit fiscal et à l'IPP

- Acquérir une connaissance de base des principes généraux et des principaux impôts du système fiscal belge

Impôt des personnes physiques

- Reformuler correctement les concepts et principes de base de l'IPP
- Etre capable capable d'appliquer les dispositions légales pertinentes à une situation donnée
- Calculer les bases imposables pour le 4 types de revenus
- Etre capable de remplir la déclaration IPP

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Toute l'UE : Code d'impôt sur les revenus (50 €)	Ce support de cours est disponible sur internet	—
Toute l'UE : Syllabus	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Juin			
Introduction au droit fiscal et à l'IPP — méthode d'intégration : 25 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
La durée de l'examen prend en considération les étudiants à besoins spécifiques reconnus. Pour les autres, l'examen durera 60 minutes (soit 1h).			
Impôt des personnes physiques — méthode d'intégration : 75 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Les étudiants bénéficiant d'aménagements raisonnables disposent de 30 minutes supplémentaires.			
Août			
Introduction au droit fiscal et à l'IPP — méthode d'intégration : 25 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
La durée de l'examen prend en considération les étudiants à besoins spécifiques reconnus. Pour les autres, l'examen durera 60 minutes (soit 1h).			
Impôt des personnes physiques — méthode d'intégration : 75 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Les étudiants bénéficiant d'aménagements raisonnables disposent de 30 minutes supplémentaires.			